

Nomination/affectation au grade d'inspecteur divisionnaire des Finances Publiques Année 2013

DÉCLARATION LIMINAIRE DES ÉLUS CGT FINANCES PUBLIQUES :

Monsieur le Président,

Les confédérations CGT et FO ont **refusé de signer l'accord national interprofessionnel** lequel a néanmoins été adopté à l'Assemblée. Cette loi inique est une régression sociale grave.

L'employeur peut, avec des syndicats « consentants » au sein de son entreprise, passer des accords sous prétexte de difficultés « conjoncturelles » pour :

- ▶ organiser des mutations forcées,
- ▶ pour accélérer et rendre plus facile les licenciements,
- ▶ pour faire en sorte qu'ils soient beaucoup moins coûteux et le moins contestable possible par les salariés (articles 15, 18 et 20 de l'accord).

Par contre, il n'y a rien de neuf dans l'accord pour aider les chômeurs, pour aider les salariés qui en ont le plus besoin à accéder à des formations qualifiantes.

Ce n'est pas en facilitant les licenciements que l'on sécurise et développe l'emploi ! Il n'y a pas besoin de plus de flexibilité en France. Elle fait déjà des ravages dans tous les secteurs, dans le privé comme dans le public ! Partout en Europe, l'austérité et la déréglementation sociale mènent l'économie à l'abîme et les salariés au chômage !

Concernant la rencontre avec la Ministre de la fonction publique, le compte n'y est pas non plus

Si la CGT acte positivement le dé-contingentement du 8ème échelon de la catégorie C et attend avec impatience la fin de la journée de carence prévue en 2014 ; sur la question fondamentale de la valeur du point d'indice, la ministre a annoncé la poursuite de son gel. Pour la CGT, ce choix est inacceptable.

Pour en revenir à la DGFIP et plus précisément, la rencontre avec le ministre du budget, l'ensemble des organisations syndicales a dénoncé le manque de moyens en particulier en terme d'emplois. Il a, par contre, clairement indiqué souhaiter ouvrir des discussions sur l'application du décret sur les ZUS et l'accueil sans en préciser le cadre. Enfin sur les missions, il a évoqué l'importance de la démarche stratégique, et s'est uniquement engagé sur l'absence d'impact de l'acte III de la décentralisation sur la DGFIP et ses missions qui, selon ses termes, ne sera pas « malmenée ». La CGT ne partage pas l'essentiel des propos du ministre.

Les organisations syndicales appellent les agents de la DGFIP à signer massivement le manifeste de l'agent des finances publiques et à participer à la démarche d'Etat Généraux du manifeste qu'elles ont engagée pour porter leurs revendications en matière d'emplois, de moyens financiers, de pouvoir d'achat, de reconnaissance des qualifications, des conditions de travail et de service public.

Concernant l'affaire Cahuzac, la CGT tient à rappeler que les agents des Finances Publiques ont récemment reçu une note qui précisait que tous les cinq ans un Contrôle Sur Pièces complet de leur dossier personnel serait réalisé. Quelle différence de traitement entre le Ministre et ses agents !! La déontologie serait-elle à plusieurs vitesses ?

Montreuil, le 29 mai 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Par ailleurs, la CGT s'inquiète, alors que la campagne IR va commencer, des risques d'agression envers les collègues par des contribuables excédés. La Direction Générale a-t-elle prévu un dispositif de soutien aux agents ? Si oui, lequel ? Peut être un recrutement massif ?...

En effet, avant d'aborder des points plus spécifiques à cette CAP, nous voulons réitérer avec une certaine solennité une **ALERTE concernant l'ETAT DES SERVICES**. La dégradation des conditions de travail trouve sa cause dans une baisse des effectifs sans commune mesure avec les gains de productivité qui sont eux-mêmes plus qu'absorbés par une complexité toujours croissante de la législation, de la réglementation, des processus de travail et des indisponibilités et défaillances des systèmes informatiques.

A titre d'exemple, comment les SIE vont-ils faire face au Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi dont la complexité, avec la possible mobilisation de créances virtuelles, ferait rêver n'importe quel chercheur pervers dont la formulation serait : « *comment faire plus compliquer pour mieux divaguer sur l'inefficacité du recouvrement de l'impôt ?* ».

Il en est de même pour la filière gestion publique où le climat social s'alourdit avec les suppressions d'emplois : les missions s'exercent dans un contexte de plus en plus tendu. Les postes comptables mixtes (secteur local et impôts) sont particulièrement touchés, notamment en terme de saturation de l'accueil des usagers.

Les consignes données pour « prioriser » et « bâcler » les tâches ne passent pas. Quelle finalité trouver à son travail quand on s'en acquitte « *en mode accéléré donc dégradé* » ? Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs demeurent et les comptables se voient assigner lors du dialogue de gestion des objectifs à atteindre.

Il existe par ailleurs un accroissement des tâches qui n'est pas mesuré mais qui est bien réel, comme la prise en charge des opérations comptables relatives aux incidences de la nouvelle intercommunalité, les démarches de promotion et de développement de la dématérialisation, les problèmes et incidents récurrents sous Hélios, une application âgée de 8 ans ! (il est vrai que le record de l'application MEDOC reste à battre!)

Plus proche de nous, une alerte a été lancée pour les vérifications des régies des collectivités suite à des gros détournements, alors que dans les faits, compte tenu du nombre grandissant des régies, il est impossible pour le comptable de respecter la réglementation (à savoir les vérifier tous les 4 ans).

Ces exemples sont très concrets et représentent le vécu quotidien dans les services qui pâtissent gravement de l'insuffisance de moyens pour fonctionner !

Nous ne reviendrons pas sur les autres points de mécontentement que les élus CGT ont déjà abordé mercredi après-midi dans leur déclaration liminaire.

Cependant, concernant les aspects purement organisationnels et techniques propres à cette CAP, nous tenons à préciser les points suivants.

➔ Sur les aspects organisationnels

La CGT constate que le bureau RH1A a maintenu le séquençage de cette CAP. Nous tenons donc à dénoncer nos conditions de travail actuelles tant la désorganisation du calendrier atteint des sommets cette année.

En effet, après un mois de retard pour la CAP liste d'aptitude de B en A, celle-ci a enfin eu lieu sur quatre jours la semaine dernière et ce lundi 22 avril 2013 après-midi.

Le même après-midi a été programmé comme début de consultation de cette CAP avec la sortie du projet et le début des questions de nos adhérents pendant que nous siégeons en liste d'aptitude avec le bureau RH1C.

Dès le lendemain, mardi 23 avril 2013, le cumul continue avec le retour aux adhérents pour la CAP liste d'aptitude et la consultation de cette CAP IDIV.

Le petit « plus » consenti par le bureau RH1A, avec le report de la CAP « inspecteur spécialisé », est de nous faire retourner dans les services le jeudi 25 avril, pour une journée que tout le monde devine très productive. En effet, la CGT informe la DG que nombre de ses élus ne sont pas des permanents.

Cette petite pause « rafraîchissante » nous mène donc directement en CAP Inspecteurs divisionnaires pour un petit vendredi matin. Nous allons d'ailleurs voir si cette matinée est suffisante pour l'examen de tous les dossiers concernés par la CAP n°4. Nous rappelons à cet égard que le vendredi après midi constitue un délai de route et non une variable d'ajustement de la CAP.

Donc la véritable question est de savoir exactement la place que la DG accorde au dialogue social actuellement ? La CGT doit pouvoir défendre efficacement ses adhérents et non venir seulement voter en CAP.

Nous rappelons d'ailleurs à cet égard que les CAP « inspecteur spécialisé » et « sélection enseignants » restent à re-programmer et que le second semestre est d'ores et déjà concerné en raison d'un calendrier surchargé sur le premier semestre.

La CGT ne tolérera aucune CAP au rabais. De même, la CGT n'effectuera aucune journée à rallonge. 18H00 nous semble une heure plus qu'acceptable le soir.

Pour résumer, la durée de consultation pour cette CAP concernant les élus de la CAP n°4 a été de 1 jour et demi. C'est très loin d'être suffisant, surtout avec le cumul des retours de la liste d'aptitude et les multiples modifications de dernière minute communiquées par votre bureau à des heures parfois tardives (19h le 22 avril au soir par exemple). De ce fait, la CGT demande un allongement de ce temps de consultation.

Concernant la CAP en elle-même, nous verrons si une demi-journée suffira. La CGT sera attentive aux conditions de défense des dossiers et au temps de réponse que la parité administrative nous accordera ainsi que sa précision.

☉ Sur les aspects techniques

Sur **les documents proprement dits**, nous sommes satisfaits de leurs améliorations : le format excel des documents de la FGP est appréciable.

Concernant la filière fiscale, nous regrettons les erreurs de numéros d'ancienneté sur les fiches de poste. Nous serons d'ailleurs amenés à vous demander de préciser en CAP certaines affectations pour validation.

Concernant les Inspecteurs divisionnaires experts et la question des suppressions des postes IDIV CN, nous prenons note des précisions données lors de la CAPN séquencée.

Compte rendu CAPN Nomination et 1^{ère} affectation IDIV CN CAPN n°4

Ce compte rendu ne se veut ni exhaustif ni complet. En effet, le séquençage de cette CAPN ainsi que les conditions de travail et de préparation de cette CAPN par vos élus A ne le permettent pas.

I - Pourquoi le séquençage affecte t il la CAPN et le contenu ce compte rendu ?

Depuis 2 ans maintenant, le bureau RH1A (responsable des calendriers et des convocations des élus) a décidé de ne plus convoquer vos élus inspecteurs sur toute la durée de la CAPN IDIV nomination et 1^{ères} affectations des IDIV CN.

Autrement dit, le bureau RH1A part du principe que les élus inspecteurs n'ont pas à siéger en CAPN si des dossiers concernant strictement des inspecteurs entrant dans le grade ne sont pas abordés. Si, d'un premier abord, cela semble assez défendable, le raisonnement reste totalement illogique. En effet, cette CAPN Nomination IDIV CN n'est qu'un seul et même mouvement avec les autres grades IDIV (mutations, promotions...), et est donc une CAP en cascade. La libération successive des postes peut amener à traiter une affectation d'inspecteur entrant dans la foulée. Ce traitement en cascade n'est donc plus possible.

Désormais, lorsqu'un dossier concernant un inspecteur entrant est concerné par une cascade, vos élus en sont avertis par message du bureau RH1B durant leur temps de consultation (raccourci et morcelé), à charge pour eux d'en vérifier la validité (sans TAGERFIP). Les dossiers éventuellement concernés par le poste ainsi libéré par cascade est traité à part, à charge à vos élus inspecteurs de communiquer avec les élus des CAPN n° 2 et 3 alors qu'ils siègent encore.

La CGT dénonce ce mode de fonctionnement et demande le retour à une CAPN unie, en présence de tous les élus pour une transparence du traitement des dossiers des cadres, ce qui n'est plus le cas actuellement de par ce séquençage.

II – Pourquoi les conditions de travail et de préparation de votre CAPN A ne permettent-elles pas une CAPN en toute transparence ?

Le séquençage précédemment évoqué s'est trouvé additionné au report de plus d'un mois de la CAPN liste d'aptitude.

Ce compte rendu n'a pas pour but de répéter le contenu de la déclaration liminaire sur les conditions de tenue de cette CAPN liste d'aptitude et de son impact sur le temps de préparation de vos élus inspecteurs. En effet, aucun temps de retour pour la CAPN liste d'aptitude n'a été prévu nous obligeant à effectuer ces retours sur le temps de préparation de la CAPN nomination et 1^{ères} affectations IDIV CN.

Malgré ces contre-temps de calendriers, de séquençage imposé, vos élus ont maintenu un niveau de défense élevé et une expertise que vous connaissez.

Ce compte-rendu exceptionnel par sa forme et son contenu n'a pour but que de vous informer du niveau de dialogue social que la Direction Générale met en œuvre actuellement.